

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE DE CIRCULATION « CHASSE AUX OEUFS »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation dans la Grande Rue.

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation dans la Grande Rue est interdite le Samedi 30 mars 2024 de 10h00 à 14h00 :

De l'intersection, Grande Rue et la rue Pasteur, Grande rue et la rue de la Mairie, l'intersection de la rue de la Mairie et la Ruelle de l'Eglise jusqu'à l'intersection de la Grande rue et la rue de Verdun afin d'organiser « La chasse aux œufs »

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 18 mars 2024

LOCMIQUELIC, le 08 mars 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

